

sion. M. le comte Széczen de Temerini, ambassadeur d'Autriche auprès du Saint-Siège, avait appuyé la demande de M. et Mme Feilbogen. Il a exprimé le vif chagrin que ce douloureux incident lui causait. M. et Mme Feilbogen et Mme Berghon lui avaient été adressés par un collègue, M. Lutsow, ambassadeur auprès du Quirinal, qui ne l'avait pas renseigné sur la religion de ses protégés : il les avait, lui-même, crus catholiques...

\* \* \*

Une communication qui intéresse sûrement tous nos confrères du saint ministère, et même aussi tous les fidèles d'une façon générale, a été récemment donnée à la presse. Il s'agit d'une modification apportée par Rome dans la manière de faire la publication des bans de mariage. Elle ne regarde, pour le moment, que le diocèse de Paris, et dans Paris que les seules paroisses qui ont au moins 10,000 habitants ; mais elle indique peut-être une orientation qu'avec l'assentiment de l'autorité, bien entendu, on utilisera plus tard ailleurs. Il ne manque pas de paroisses à Montréal, par exemple, qui ont plus de 10,000 âmes. Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Amette, ayant donc représenté à Rome que les publications des bans, telles qu'elles se pratiquent, avaient dans les églises des grandes paroisses l'inconvénient de retarder l'office et de gêner le ministère de la prédication, et que, d'autre part, le but de la loi du concile de Trente pourrait être atteint par le système des affiches, a obtenu la concession que voici : "A partir du 19 avril, jour de Pâques, dans toutes les paroisses du diocèse de Paris, qui ont au moins 10,000 habitants, la publication des bans de mariages, au lieu d'être lue en chaire, sera affichée "en un endroit bien visible de l'église." Cette affiche indiquera les noms et prénoms des futurs (mais non pas ceux de leurs parents), leur qualité de majeur ou de mineur (mais non pas leur âge exact), leur domicile de droit et de fait, et si c'est la première, la deuxième, la troisième ou l'unique publication. Cette affiche sera exposée trois jours consécutifs de dimanche ou de fête de précepte, de la première messe du matin au dernier office du soir."

La "Presse associée," en donnant cette nouvelle, l'a accompagnée de commentaires irrespectueux sur les "coutumes surannées" de l'Église, qui, évidemment, n'ont rien à voir dans les motifs qui ont déterminé le changement dont il s'agit pour le seul diocèse de Paris et dans les seules paroisses de plus de 10,000 habitants.

\* \* \*

L'on a beaucoup parlé du Panthéon de Paris, ces semaines dernières, à cause de la translation qu'on doit y faire des restes du romancier pornographe et insulteur, Emile Zola. Sait-on ce que c'est que le Panthéon ? Ce devait être une église, dédiée à sainte Geneviève. Louis XV en posa la première pierre en 1764. L'édifice était encore inachevé, en 1791, quand l'Assemblée constituante le voua à la mémoire des grands hommes. En 1806, Napoléon rendit l'église au culte, en conservant les caveaux pour la sépulture des grands hommes. La Restauration supprima cette dernière destination. Le gouvernement de Juillet supprima le culte. L'Empire le réinstalla. Enfin, en 1885, les Chambres supprimèrent de nouveau le culte. Mais les peintures qui ornent le temple sont surtout des sujets religieux. Puvis de Chavannes et Jean-Paul Laurens ont retracé la magnifiquement la vie de sainte Geneviève de Paris.

Mirabeau fut le premier grand homme qui eut les honneurs du Panthéon (4 avril 1791). Mais on l'expulsa plus tard pour faire place à Marat, dont les cendres — dit-on — furent subséquemment jetées à l'égoût. On raconte la même aventure pour les ossements de Voltaire et de Rousseau, dont, toutefois, les sépultures paraissent intactes. Napoléon 1er fit descendre trente-